



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 12 mai 2025

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, à la Mairie le 12 mai 2025 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Claire DOUVIER
Sandrine MARVALIN-GEANT
Jean-Philippe CHAUX
Eric BLANC
Thierry BEAU
Sophie BOUVARD

Didier GOUTTE
Valérie ROZIER
Laurent MARION
Frédéric BONNARD
Josette RAYMOND
Elodie GIDON

Excusé : René MICHEL (Pouvoir donné à Laurent MARION)

Secrétaire de séance : Jean Philippe CHAUX

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Mr Jean Philippe CHAUX est désigné comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 avril 2025

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 07 avril 2025, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme Sophie BOUVARD (secrétaire de séance du Conseil municipal du 07/04/2025) à signer le procès-verbal de séance.

3 Délibération demande d'attribution par la région d'un barnum

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la Région Auvergne Rhône Alpes offre un barnum de 3 m x 3m aux communes de moins de 2000 habitants, destiné aux activités associatives. Ce matériel pourrait être mis à disposition de l'ensemble des associations de la commune.

Un dossier de demande d'attribution doit être déposé, pour l'obtention du barnum, accompagné d'une délibération du Conseil Municipal.

- Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande d'attribution d'un barnum auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

4 Délibération approbation du rapport 2024 du Siemly

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'eau potable élaboré par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse vallée du Gier. Il explique que ce rapport donne de nombreux éléments relatifs au prix, au nombre de foyers, aux volumes facturés mais apporte également des précisions quant à la qualité de l'eau via des indicateurs de performance. Après que chacun en ait pris connaissance, il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce rapport.

- Le conseil municipal approuve le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Siemly à l'unanimité des membres votants

RAPPEL :

La loi d'accélération de la production des Énergies Renouvelables (EnR), adoptée le 10 mars 2023, confère aux communes un rôle central dans la planification de la transition énergétique.

En effet, les municipalités sont chargées de définir sur leur territoire des zones d'accélération pour les énergies renouvelables,

Cette loi vise à accélérer le déploiement de sites de production d'énergies renouvelables en organisant la planification, en identifiant des espaces adaptés aux différents projets et en simplifiant les procédures administratives. Des incitations financières pourraient être mises en place par l'Etat dans certaines situations pour encourager les porteurs de projets à privilégier les zones identifiées par les communes.

Les communes sont invitées à orienter les futurs porteurs de projets vers des zones préférentielles d'implantation, tout en veillant à l'intégration paysagère appropriée des filières et au respect des environnements naturel, agricole, forestier et culturel.

Pour autant, sur les zones d'accélération, les porteurs de projets ne bénéficieront pas d'une autorisation automatique. Des études d'impact, des enquêtes publiques et/ou des instructions administratives seront toujours nécessaires suivant le cadre réglementaire des projets en question. L'implantation en dehors des zones d'accélération restera en outre possible. Des zones d'exclusion pourront être définies ultérieurement si les zones définies par les communes permettent d'atteindre les objectifs régionaux de production des énergies renouvelables.

L'ensemble des communes de la CCPA ont préalablement défini que les productions d'énergies renouvelables concernées sont uniquement le solaire photovoltaïque ou thermique en toiture ainsi que les réseaux de chaleur. Les autres sources d'énergies renouvelables n'entrent pas dans ce dispositif.

La cartographie relative à la commune de Bibost, présentée lors de la concertation portée par la CCPA ainsi que lors du débat en conseil communautaire ne correspond pas à celle adoptée par délibération du conseil municipal de Bibost le 3 février 2025.

Considérant que peut être, ne disposant pas d'une information suffisamment précise, la population n'a pas pu pleinement s'exprimer sur le sujet ; la commune de Bibost souhaite donc relancer une concertation.

La nouvelle cartographie sera consultable sur le site internet : <http://www.mairie-bibost.fr/>

Une adresse mail dédiée à cette consultation est disponible pour recueillir les observations du public : concertationzaer.bibost@gmail.com

La consultation est ouverte du mardi 13 mai au 27 mai 2025.

A l'issue de cette consultation, le conseil municipal délibérera à nouveau sur la définition de ces zones.

Le zonage proposé ci-dessous intègre l'ensemble de la commune en zone d'accélération d'énergie renouvelable (ZAER) en écartant :

- Les ZNIEF de type 1 (Zone naturelle d'intérêt écologique et faunistique) du secteur de Biesse et du Conan
- Les 2 périmètres de protection des bâtiments de France
- La zone boisée du crêt de la pelouse



6 Démarche performancielle SYDER

La démarche performancielle proposée par le SYDER concerne l'éclairage public avec un double objectif :

- Diminuer la consommation d'énergie et les coûts de maintenance en installant du luminaire led
- Optimiser la gestion en laissant la possibilité aux communes d'agir sur le fonctionnement (intensité, durée)
- Proposer un dispositif technique qui réponde au double enjeu de sécurité pour les riverains, mais aussi de réduction d'impact sur l'environnement.

D'après les études engagées par le SYDER, les potentiels gains énergétiques (environ 50% de gain) dégagés par cette démarche performancielle pourrait permettre d'amortir sereinement l'investissement sur une durée de 15 ans.

Les travaux seraient réalisés courant 2026.

- A l'unanimité des membres votants le conseil municipal autorise Mr Le Maire a engagé la commune sur la démarche performancielle avec le SYDER.

7 Présentation plateforme « Pays de L'Arbresle »

Monsieur Le Maire présente la plateforme « Pays de L'Arbresle » , cette plateforme a été créé par la CCPA en 2022 afin de maintenir la dynamique de consommation locale impulsée suite à la crise sanitaire.

En ce début d'année 2025, la CCPA a décidé de relancer la plateforme, jusque-là en quête de visibilité, l'objectif étant de proposer, d'ici le mois de mai, un annuaire et un agenda représentatifs de l'offre disponible sur le territoire.

L'objectif est de permettre aux habitants du Pays de L'Arbresle de mieux connaître leur territoire, ses commerces, ses artisans et ses associations ainsi que les petit et grands évènements qui s'y déroulent.

Les professionnels ou les associations du Pays de L'Arbresle, pourront profiter d'une meilleure visibilité en s'inscrivant gratuitement pour apparaître sur l'annuaire de la plateforme Mon Paysdelarbresle.fr. Les évènements pourront être partagés dans l'agenda.

Les habitants du territoire, pourront également utiliser l'annuaire, le blog ou l'agenda pour savoir en quelques clics : que faire ce week-end ? ou quel nouveau restaurant tester ?

Grâce aussi à cette interface, les habitants pourront retrouver les artisans et producteurs locaux à proximité de leur domicile.

Mon Pays
de L'Arbresle.fr



LA PLATEFORME QUI VALORISE LE DYNAMISME

DU TERRITOIRE ET LA CONSOMMATION LOCALE



ANNUAIRE



BLOG



AGENDA



Vous habitez sur le territoire ?
Scannez le QR code
pour découvrir la plateforme
Mon Pays de L'Arbresle.fr



Pour plus d'informations :

 contact@monpaysdelarbresle.fr

Une initiative proposée par la
Communauté de Communes
du Pays de L'Arbresle



Commission Urbanisme par Claire DOUVIER :

DP0690222500005 : remplacement des menuiseries en bois et de la porte d'entrée par des menuiserie en aluminium gris foncé. Remplacement de la chaudière au fuel par une pompe à chaleur – sans opposition le 11/04/2025

SENECLAUSE Caroline 37 chemin des Chevriers

DP0690222500006 : Elargissement du balcon existant avec pose d'un garde-corps – sans opposition le

GONNON Christian 507 chemin du Planin

DP0690222500007 : réalisation d'une pergola à lames orientables pour couvrir la terrasse, éclairage sous pergola – sans opposition le 25/04/2025

LARDELLIER Mathieu 25 place Marcel Second

DP0690222500008 : Changement de couleur des volets + portes repeint en gris anthracite. Re jointement du mur en pierre façade principale ainsi côté route, enduisage du mur côté cour – sans opposition le 12/05/2025

COFFINET Maxime 69 route de Saint Julien 69690 BIBOST

DP0690222500009 : Pose d'un volet roulant solaire de couleur marron sur fenêtre d'une dimension de 1.80mX1.26m et donnant sur la voie « grande rue » - sans opposition le 12/05/2025

RAY Francia 123 grande rue 69690 BIBOST

Commission Finances/RH par Sandrine MARVALIN-GEANT :

Notre agent technique, Mr Jean Michel Farjot est arrêté jusqu'au 6 novembre 2025 pour longue maladie.

Un recrutement est en cours pour cette durée déterminée.

Commission Environnement par Jean Philippe CHAUX :

Un bilan du piégeage du frelon asiatique sera réalisé début juin. Les piégeurs seront sollicités pour rapporter leurs pièges afin qu'un comptage soit établi. Le piégeage sera renouvelé l'an prochain.

Commission Voirie par Frédéric BONNARD :

La réfection des voiries Chemin du Planin, Chemin des Angelots, Chemin des Chevriers et Chemin des Marronniers va commencer d'ici mi-mai.

Le coût total des travaux est de 166 812.10 € HT.

Le Siemly prend en charge : 3449.60€ HT (Suite aux travaux sur le réseau d'eau potable)

La CCPA prend en charge 79 110.85€ HT (dont une partie correspond aux travaux de réseau d'assainissement)

Rest à charge pour la commune de BIBOST : 84 251.65€ HT

Commission enfance jeunesse par Laurent MARION :

Une réunion avec l'ACM de Bessenay est prévue le 28 mai pour faire un point financier sur les participations communales.

Commission bâtiments par Didier GOUTTE :

Les Travaux du centre d'animation ont démarré comme prévu ce 12 mai.

Mr le Maire remercie les personnes venues aider au déménagement du centre d'animation et remercie la commune de St Julien sur Bibost pour avoir accepté

de mettre à disposition leur salle pour les associations bibolandes pendant la durée des travaux.

La cantine est transférée à la Mairie, la transition se déroule dans de bonnes conditions.

Commission fleurissement par Josette RAYMOND :

L'achat des fleurs pour fleurir la commune va être fait d'ici la fin du mois de mai.

La séance est levée à 21h20

<u>Le Maire</u> Franck CHAVEROT	<u>Le secrétaire de séance</u> Jean Philippe Chaux
	

INFORMATIONS :

Mr Jonathan Géry député de la 8^{ème} circonscription, tiendra une permanence le vendredi 6 juin de 10H à 18H sur le parking du centre d'animation.

